

COMMUNE DE MOISSAC BELLEVUE



Marché Public de Prestations Intellectuelles
Marché à procédure adaptée N°2017-01
article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016

Bordereau des Prix Unitaires

BPU

Personne publique

Mairie de Moissac-Bellevue, assistée par la Société publique locale Id83
Le Cours
83 630 Moissac-Bellevue

Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Maire de Moissac-Bellevue

Objet du marché

Actualisation du schéma directeur d'assainissement

Ordonnateur

Monsieur le Maire de Moissac-Bellevue

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier de BARJOLS

Date et heure limites fixées pour la remise des offres

Jeudi 8 juin 2017 à 12H00

Jours et heures d'ouverture de la Mairie au public

Lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 11h30



« Ingénierie Départementale 83 » - SA. Société Publique Locale au capital de 151 200 €
Siège social : 390, avenue des lices 83 076 TOULON CEDEX 9 - Tél. : 04 83 95 02 54 – Fax : 04 83 95 03 09
RCS TOULON 537 594 202 – TVA FR 90 537 594 202

BPU			
N° de prix	Nature des opérations	Unité	Prix unitaire HT en chiffre
1	<p>Point de mesures : Ce prix rémunère la réalisation de mesures, à la semaine, de débit en continu sur 3 points du réseau, permettant de quantifier la charge hydraulique et de mesurer les variations des débits (jour / nuit ; nappes basses / nappes hautes : temps sec / temps de pluie). Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'équipement du point de mesure prévus au CCTP, incluant avec les frais fixes de pose de matériel (mise en place du matériel dans l'ouvrage hydraulique / la dépose / l'interprétation des résultats dans un rapport). - La réalisation de la mesure ; - les frais d'utilisation hebdomadaire du matériel ; - L'entretien pendant la durée de l'observation. <p>Il s'applique à la semaine. A noter que ce prix intègre également le coût de la mise en place d'un pluviomètre sur une durée similaire.</p> <p>La semaine (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/> <p>Les techniques de mesures employées devront être adaptées à la configuration du réseau (seuil calibré, déversoir, sonde piézométrique, boîtier d'acquisition de données, capteurs hauteur-vitesse, pinces ampérométriques après étalonnage des pompes, etc.)</p> <p><i>Pour mémoire, il est demandé aux candidats de préciser dans le présent BPU (voir ci-après) le coût de la mise en place d'un point de mesure supplémentaire, qui serait installé et vérifié dans les conditions identiques à ceux présentés ici.</i></p>	semaine	

<p>2</p>	<p>Passage caméra : Ce prix rémunère la réalisation d'inspection télévisé des canalisations de quelque diamètre que ce soit. Il comprend notamment : - La fourniture du moniteur vidéo, - L'amenée et le repli du matériel de chaque test et la réalisation des essais : inspection sur chaque branchement, - L'interprétation des résultats et des anomalies relevées dans un rapport de synthèse illustré, Il s'applique au mètre.</p> <p>Le mètre (<i>prix unitaire HT en lettres</i>)</p> <hr/> <hr/>	<p>m</p>	
<p>3</p>	<p>Curage réseaux : Ce prix rémunère la réalisation d'un hydrocurage préalable au passage caméra. Il comprend notamment : - Le déplacement du camion hydrocureur sur le site d'intervention, - Le nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - L'amenée et le repli du matériel, l'intervention avec la fourniture des matériels nécessaires, la fourniture de l'eau pour les prestations de nettoyage, le déroulage des tuyaux - La récupération, le transport et l'évacuation des déchets de curage dans un centre de traitement et d'élimination agréé, - La fourniture d'une fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières.</p> <p>La prestation comprend également toutes les sujétions d'obturations, de dérivation et de pompage des secteurs en charge. Il s'applique au mètre.</p> <p>Le mètre (<i>prix unitaire HT en lettres</i>)</p> <hr/> <hr/>	<p>m</p>	

<p>4</p>	<p>Test à la fumée : Ce prix rémunère la réalisation d'essais de fumigation. Il comprend notamment : - l'amenée et le repli du matériel de chaque test, - la fourniture des fumigènes, - la réalisation des essais, - l'interprétation des résultats dans un rapport. Il s'applique au mètre.</p> <p>Le mètre (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/>	<p>m</p>	
<p>Pour mémoire</p>	<p>Réalisation d'un point de mesures sur réseau, supplémentaire à ceux prévus dans le CCTP (cf. art. 3.1.3.1.1 / C du CCTP) : Ce prix rémunère la réalisation d'une mesure de débit en continu sur réseau, permettant de quantifier la charge hydraulique et de mesurer les variations des débits (jour / nuit ; nappes basses / nappes hautes : temps sec / temps de pluie). L'ajout de ce point, supplémentaire à ceux prévus initialement dans le CCTP, sera validé par le maître d'ouvrage, en cours d'étude, sur proposition étayée du prestataire. Le calendrier de mise en œuvre du matériel nécessaire à ce point supplémentaire de mesure sera identique à celui du premier point (même campagne de mesure). Le prix comprend notamment : - L'équipement du point de mesure supplémentaire retenu, incluant les frais fixes de pose de matériel (mise en place du matériel dans l'ouvrage hydraulique) et sa dépose. - La réalisation de la mesure ; - les frais d'utilisation hebdomadaire du matériel ; - L'entretien pendant la durée de l'observation ; - L'interprétation des résultats. Il s'applique à la semaine.</p> <p>La semaine (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/>	<p>semaine</p>	

<p>Pour mémoire</p>	<p>Réalisation d'une « fiche-regard » supplémentaire (cf. art. 3.1.3.1.1 / B du CCTP)</p> <p>Dans le cas où le nombre de regards de visite présents sur le linéaire des collecteurs, précisé dans le CCTP, soit erroné et que le prestataire en découvre un ou plusieurs non référencés, la réalisation d'une ou plusieurs « fiche-regard(s) » supplémentaire(s) pourra être proposée.</p> <p>Le prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de la fiche, conformément aux prescriptions de l'article 3.1.3.1.1 du CCTP, incluant les relevés topographiques réalisés par un géomètre-expert. <p>La « fiche-regard » supplémentaire (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/>	<p>unité</p>	
<p>Pour mémoire</p>	<p>Réalisation d'une enquête spécifique aux gros consommateurs d'eau de la commune (cf. art. 3.1.2 du CCTP)</p> <p>Dans le cas où l'état des lieux réalisé par le prestataire mettrait à jour un producteur d'eaux usées particulier, non référencé dans le CCTP, et qu'il soit validé par le maître d'ouvrage l'engagement d'une enquête supplémentaire.</p> <p>Le prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une enquête papier et une visite sur place, - l'intégration des données dans le rapport de phase 1. <p>L'enquête spécifique supplémentaire (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/>	<p>unité</p>	

<p>Pour mémoire</p>	<p>Tenue d'une réunion supplémentaire (cf. art. 4.2.1 du CCTP)</p> <p>Dans le cas où le nombre de réunions envisagées dans le cadre du CCTP n'apparaît pas suffisant, et que la tenue d'une réunion complémentaire soit validée par le maître d'ouvrage.</p> <p>Le prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tenue d'une réunion supplémentaire, en mairie, - l'intégralité des coûts de préparation et de reprographie des documents présentés - la réalisation d'un compte-rendu et sa transmission aux membres du comité de pilotage. <p>La réunion supplémentaire (prix unitaire HT en lettres) :</p> <hr/> <hr/>	<p>unité</p>	
<p>Date</p>		<p>cachet et signature</p>	